

CENTRE

Tours, le 26 octobre 1995


Directeur

Monsieur le Directeur
Société Fonderies WAELES
44, quai Bellevue
37150 BLERE

OBJET : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.
Situation administrative de votre établissement.

Monsieur le Directeur,

Pour faire suite à ma visite dans votre établissement le 11/10/1995 avec mon adjoint, , je vous confirme ci-après certains points évoqués lors de cette entrevue :

- * concernant la situation administrative des activités exercées dans l'usine, il y a lieu d'effectuer une mise à jour pour tenir compte de l'arrêté ministériel du 16/07/1991 relatif à l'élimination des sables de fonderie contenant des liants organiques de synthèse.

Cet arrêté ministériel, qui s'applique bien sûr de plein droit à votre entreprise, sera ainsi intégré dans un nouvel arrêté préfectoral au travers de prescriptions de fonctionnement adaptées à votre établissement.

Avant d'opérer cette mise à jour, il convient toutefois de s'assurer qu'aucune modification importante n'est intervenue dans vos activités depuis l'arrêté préfectoral du 13/02/1985 complété par l'arrêté préfectoral du 23/02/1987 concernant l'utilisation de transformateurs et condensateurs au pyralène.

Vous trouverez donc, ci-joint, un tableau récapitulant les activités exercées dans l'usine dressé à partir des indications figurant dans ces deux actes administratifs et à partir également des constatations qui ont pu être faites sur le site lors de la visite. Je vous demande de bien vouloir vérifier ces données, les corriger au besoin et de renseigner ce tableau aussi précisément que possible.

- * S'agissant des perspectives d'évolution du site à l'horizon 98, j'attire votre attention sur la nécessité de prendre en compte, dans le choix entre un développement du site actuel et un transfert de l'établissement sur un autre site, le caractère inondable de la zone sur laquelle est implantée l'usine.

(La carte des aléas annexée à l'Atlas des zones inondables de la vallée du Cher paru au premier semestre 95 classe ainsi l'usine dans la zone d'aléa fort où les risques d'inondation peuvent être importants.

- * Sur le plan technique, il convient de poursuivre la procédure d'élimination des sables de fonderie engagée depuis plusieurs années, et comportant notamment la tenue d'un registre ainsi que la réalisation une fois par trimestre de tests de lixiviation pour déterminer le taux de phénol dans les sables éliminés.

J'attire votre attention toutefois sur la nécessité de conserver les doubles des échantillons de sable correspondant aux tests précités pendant deux ans comme le prévoit l'article 5 de l'arrêté ministériel du 16/07/1991.

Pour ce qui concerne les opérations de fusion de fonte, je souhaite qu'une campagne de mesure des poussières soit réalisée par un organisme agréé avant le 31/03/96 sur l'un des 4 fours à creuset (4 fours identiques) fonctionnant au FOD dans l'objectif de vérifier le respect de la teneur de 150 mg/Nm^3 en poussières dans les gaz rejetés (article 5 § 2.1.8. de l'arrêté préfectoral du 13/02/1985).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

L'Ingénieur de l'Industrie et des Mines



P.J. : 1

SOCIETE WAELES CLASSEMENT DES ACTIVITES

Rubriques	Nouvelles rubriques *	Activités	Niveau d'activité de l' arrêté préfectoral	Niveau d'activité actuel ?
284.1.b)	2551 /	fonderie de métaux et alliages	5 fours à creuset au FOD + 5 fours électriques à induction	préciser le nombre des fours et la capacité de production journalière
211.B.2.a)	211.B /	dépôt de gaz combustible liquéfié en réservoirs fixes	1 réservoir de 25 tonnes de propane	
272.A.2	2661.1 /	emploi de résines synthétiques	-	préciser le procédé et la quantité traitée par jour
282.2	2560 /	travail mécanique des métaux et alliages	24 ouvriers	préciser la puissance installée des machines
285	2561 /	trempe haute fréquence des métaux et alliages	-	
355.A	355.A /	utilisation de transformateurs aux PCB	-	préciser le nombre d'appareils et le volume de PCB
361.B.2	361.B /	installations de compression d'air	3 compresseurs totalisant 172,5 KW	différencier éventuellement compression d'air et réfrigération
153bis	153bis /	installations de combustion	4 chaudières totalisant 1006 th/h	préciser le combustible utilisé et la puissance en MW
253.C	253.C/1430 /	dépôt de liquides inflammables de 2° cat.	réservoirs de 30 m3 et 7 m3 de FOD enfouis	

* Décrets 07/07/1992 + 29/12/1993

Autres activités non prises en compte dans les arrêtés	Niveau d'activité actuel ?
1220 / emploi et stockage d'oxygène	préciser la quantité totale en tonnes
2575 / emploi de matières abrasives pour grenailage	préciser la puissance installée en KW
2925 / ateliers de charge d'accumulateurs	préciser la puissance maximale en KW

